

HA/SFB R.K.

o.222.Gr.  
o.253.2.Gr. - WD/am

Le 26 janvier 1972

CONFIDENTIELLE

Παρά τον Γεν. Διευθυντή  
Κοινωνία Αθηνών, παρακάτω  
η υπόθεση για τον κ. Δε  
Λυκούδη.

26-1-72

Note à Monsieur le Ministre M. Geller

Eu

Pa

CICR/Grèce

Avant son départ pour Athènes, M. Coigny m'avait demandé si le CICR souhaiterait que l'Ambassadeur de Suisse en Grèce - à l'occasion d'un entretien qu'il devrait avoir dans quelques semaines avec M. Papadopoulos - laisse tomber quelques mots dans la conversation pour regretter que la mission du CICR en faveur des détenus politiques n'ait pas pu être poursuivie.

J'ai aussitôt pris contact avec le Chef du Secteur Europe au CICR, qui m'a donné les indications suivantes :

Le nombre des détenus grecs a considérablement diminué. Il ne resterait plus actuellement que très peu de personnes détenues arbitrairement. La plupart de celles qui l'étaient encore auraient été graciées à la veille de Noël : à cette occasion, les mesures d'exil qui subsistaient à l'encontre de 79 personnes ont été levées. Les derniers camps de détenus avaient été dissous à Pâques dernier (1971). Ne seraient plus détenus actuellement que quelques dizaines de prévenus et les condamnés (au nombre de 350 à 400). Il n'est pas exclu que de nouvelles mesures d'amnistie soient prises au moment de Pâques, selon une coutume qui s'est établie au cours des années écoulées.

Les missions belge, allemande et nordiques, à Genève, continuent à s'intéresser à la question dans le cadre du Conseil de l'Europe, mais l'intérêt politique pour cette

affaire est en baisse. Il reste un intérêt nordique surtout.

En revanche, une nouvelle et virulente offensive a été récemment déclenchée dans les milieux des exilés grecs, notamment dans les Etats socialistes, en vue de faire libérer tous les condamnés.

Le CICR souhaiterait sans doute pouvoir reprendre son activité en Grèce sur une base nouvelle et discrète. Le cas échéant, il l'envisagerait sous la forme de missions périodiques ad hoc de visites aux condamnés en prison. Il n'estime plus nécessaire d'avoir une délégation permanente en Grèce; c'est pourquoi il a pris la décision de fermer sa délégation à Athènes à la date du 1er janvier. (Ce départ ne signifie donc pas qu'il n'ait plus l'intention de reprendre ses visites en Grèce.)

Mais, selon mon interlocuteur, le CICR jugerait préférable d'attendre que l'offensive actuelle des exilés grecs soit passée.

Le CICR passerait à Athènes, aux yeux des Colonels, pour une organisation de gauche plutôt que de droite. Peut-être en raison des relations que le Comité peut avoir avec "Amnesty International" ou avec la Commission internationale des Juristes ...

Tout bien pesé, le CICR qui est reconnaissant, il va de soi, de tout appui, ne pense pas qu'il serait particulièrement indiqué que notre Ambassadeur intervienne en ce moment en sa faveur. Il le remercie cependant de son obligeante pensée.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
Organisations internationales  
p. o. *Wesma*

Copie est adressée :

- à l'Ambassade de Suisse à Athènes